

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 46/19
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 566'000.— pour le versement
de la taxe de raccordement au réseau de l'Association
intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV)**

Déleguée municipale : Michèle PIDOUX-JORAND, municipale, m.pidoux@moudon.ch,
079/673.55.29

Adopté par la Municipalité le 30 septembre 2019

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En mars 2018, le Conseil communal a approuvé les statuts de l'AIDEV. Une association intercommunale a été créée selon les statuts votés et le plan de financement présenté dans le préavis 26/18.

Actuellement, le projet est en phase d'étude et les mandats d'ingénieurs pour les honoraires relatif à l'étude de réalisation (jusqu'aux soumissions rentrées) ont été attribués par l'assemblée de l'AIDEV lors de sa séance du 27 juin 2019.

2. But du préavis

Le préavis 26/18 prévoit que la taxe de raccordement de la Commune de Moudon se monte à CHF 452'800.-- TTC (80 % de 566'000.-) qui représente la part des coûts supplémentaires pour les travaux se situant sur notre Commune. C'est un montant net, les subventions attendues de la part de l'ECA et des améliorations foncières ont été déduites. Cette participation unique peut selon les statuts être versée en une seule fois ou alors les 2/3 comme taxe unique au début du projet et les 1/3 restant sur 30 ans.

Ce montant a été calculé selon les estimations du Bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) de l'Association. Il représente le 80% de la taxe totale. A la fin du chantier et versement des diverses participations, un décompte sera établi et la participation réelle ajustée.

Après étude de notre service des finances, la solution de verser la participation en une seule fois a été choisie ceci au vu de la planification financière communale et des conditions actuelles des marchés.

3. Suite du projet et incidences sur les finances communales

Dans le cadre des travaux, une participation de 50 % à la réalisation du tronçon de raccordement vers Beauregard sera due à l'AIDEV conformément au plan de financement présenté avec le préavis. Cette participation est estimée à CHF 85'000.- (subvention déduite).

Comme indiqué dans le préavis 26/18, la phase des travaux devra être suivie par une mise à niveau de notre réseau afin de mettre en valeur cet investissement.

A court terme, le dernier tronçon Beauregard – Chalet du Mont devra être changé pour un montant estimé à ce stade à CHF 560'000.- (subvention ECA attendue 50 % sur cette somme). Dans le futur, les bornes hydrantes et quelques installations techniques devront être adaptées pour un montant estimé à CHF 80'000.-. Lesdits travaux feront l'objet d'un préavis municipal qui sera présenté au Conseil communal.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 46/19 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise la Municipalité à participer à l'AIDEV par le versement unique d'une taxe de raccordement de CHF 566'000.—,
 2. autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 566'000.- aux meilleures conditions du moment,
 3. prend note que le total des dépenses/recettes de la conclusion 1 sera comptabilisé au bilan du compte d'investissement du service de l'eau et amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en trente ans au maximum,
 4. prend note que la participation fera l'objet d'un décompte à la fin des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO




A. IMERI